



BROUSSE

BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2022

Le mot du Maire

Depuis plusieurs mois l'horizon s'est considérablement assombri face à une véritable crise que représente le duel Ukraine/Russie. Quelles sont les réelles motivations de ce conflit ? Nous ne le savons pas. Par contre, il est une formidable opportunité pour ceux qui l'utilisent sans vergogne pour spéculer à tout va ! Et, une fois de plus, les premières victimes sont les peuples, directement concernés pour les uns ou frappés de plein fouet par une inflation opportuniste, pour les autres ! Confirmation, que la mondialisation, soutenu par nos élites, appauvrit toujours les plus faibles alors qu'elle engraisse les multinationales et leurs actionnaires ! (« forts avec les faibles et faibles avec les forts »). Au milieu de tout ça, en France, la santé, l'école et les services publics en général sont au plus mal. L'état se désengage chaque jour un peu plus en transférant ses compétences aux



collectivités locales, qui doivent les mettre en œuvre avec des moyens limités. Déficit auquel s'ajoute la nécessité de faire face à l'inflation notamment en matière d'énergie ! Ce sont donc, une fois de plus les inégalités qui se creusent et nous assistons impuissants à l'installation d'une société « à deux vitesses » ! Brousses n'est pas épargnée et le budget communal est de plus en plus contraint, d'où la nécessité d'une vigilance accrue si nous voulons continuer le développement de notre commune sans augmenter les taux d'impositions locaux comme nous y sommes parvenus jusqu'à maintenant. Les « chantiers » programmés ont été menés à terme, notamment la réfection de voiries. C'est dans ce contexte que nous avons la fierté d'avoir concrétisé, avec nos partenaires, notre projet phare de mise en place d'une « cuisine centrale » qui assure le fonctionnement autonome des trois cantines de notre RPI. Cette réalisation innovante se revendique avant tout pédagogique, puisqu'elle a pour ambition de sensibiliser les jeunes à la nécessité de revoir nos modes de consommation, en donnant la priorité à un approvisionnement local, en circuits courts, et de préférence à haute valeur environnementale : produits issus de l'Agriculture Raisonnée, Equitable ou « Bio ». Parallèlement, tout en s'assurant d'une autonomie appréciable, cette nouvelle activité s'inscrit dans l'économie locale, laquelle apporte aux producteurs en circuit court des débouchés non négligeables tout en participant modestement à la création d'emplois. Pourtant, en dépit de cette note plutôt optimiste, je me vois

contraint de vous faire part de mon amertume face aux actes d'incivisme et de vandalisme dont font l'objet nos biens publics. Force est de constater que nous sommes aussi, territoires ruraux, concernés par ce fléau...

SOMMAIRE

- 2 - Informations pratiques et état civil
- 3 - Manifestations et vie locale
- 9 - Conseil municipal
- 13 - Vie locale
- 16 - Bon à savoir
- 18 - Nos associations
- 24 - Calendrier 2023

« La propagande est aux démocraties ce que la violence est aux dictatures »

Noam Chomsky

INFORMATIONS PRATIQUES

Municipalité

Permanence du Maire

M. Sébastien DUGNAS reçoit le vendredi de 16h à 18h sur rendez-vous.

Permanences des adjoints

Marilyn ECHALIER, Gilles FOUGERE et Roseline GRAZON sont présents en mairie :
Mardi de 15h à 18h
Vendredi de 9h à 11h30.

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Mardi : de 15h à 18h
Vendredi : de 9h à 11h30 et de 16h à 18h
Tél : 04 73 72 23 79 Fax : 04 73 72 33 53
Mail : brousse-mairie@wanadoo.fr
Site internet : www.brousse63.fr

Bibliothèque

Ouverte le mardi de 17h30 à 18h30.
bibliotheque.brousse@orange.fr

Défibrillateur

Le DAE (Défibrillateur Automatique Extérieur) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque (en complément d'un massage cardiaque). Notre commune est désormais équipée de ce matériel. Il est accessible à tous et à tout moment. Vous le trouverez dans la cour de l'école, à droite de la porte d'entrée de la mairie. Des applications de géo localisation des défibrillateurs les plus proches existent. N'hésitez pas à les télécharger. ●



Message du service des eaux (SIAEP Bas Livradois d'Auzelles)

En cas d'achat ou de vente d'un terrain ou d'un bien immobilier alimenté en eau potable, merci de prévenir le SIAEP du bas Livradois, fournisseur de votre commune.

Soit par téléphone au 04 73 72 20 72

Soit par mail : syndicatbaslivradois@orange.fr

ÉTAT CIVIL

Naissances

2 naissances pour 2022

Mariages

16 juillet

Laetitia ROUVET et Morgan BALDACHINO

13 août

Manon NAMECHE et Jean-Baptiste VANNOBEL



Décès et inhumations

Yvette DUCHER épouse MOULIN, décédée le 15 mars à Brousse « Laval »

Jacqueline HERVÉ veuve DUMORTIER, décédée le 10 juillet à Thoul

Patrice FAYOLLE, décédé le 31 juillet à Clermont-Ferrand

Alain COURTINE, décédé le 5 août à Brousse « Laire »

Geneviève BOYER veuve FAYOLLE, décédée le 9 août à Cunlhat

Patrick BONNARDEL, décédé le 21 août à Vichel

Mireille MORILHAS veuve GILBERT, décédée le 13 novembre à Arlanc ●

Cérémonies de l'année

Vœux et galette 2022

Deux années se sont écoulées sans cérémonie des vœux du Maire en raison de la situation sanitaire. Mais on ne lâche rien ! Cette année nous ferons une nouvelle tentative. Broussaises et Broussais nouvellement arrivés, Broussaises et Broussais habitants de longue date, venez vous rencontrer lors d'un après-midi

convivial. Après les traditionnels vœux du Maire, vous pourrez déguster une galette des rois et boire un verre de cidre. **Rendez-vous le 15 janvier à 15 h à la salle des fêtes de Brousse ! N'oubliez pas de vous inscrire auprès de la mairie avant le 7 janvier 2023.** ●

8 mai 2022



En ce dimanche 8 mai, élus, sapeurs- pompiers et habitants, toujours fidèles, se sont rassemblés devant le monument aux morts pour célébrer la fin de la deuxième guerre mondiale. Le dépôt de gerbes, le recueillement de chacun et la minute de silence ont montré que nous étions toujours attachés à rendre hommage aux combattants de ce conflit car ils nous ont rendu la liberté et la paix. Comme de coutume la cérémonie s'est achevée en partageant un moment convivial autour du verre de l'amitié. ●

11 novembre 2022

Ce 11 novembre 2022, se sont déroulées sous un agréable soleil d'automne, les commémorations de l'armistice de 1918. Tout d'abord à Montboissier, la cérémonie a rassemblé Sapeurs-Pompiers de St-Jean-des- Ollières, porte-drapeaux, élus et public ainsi que quelques enfants. Après le dépôt des gerbes, lecture fut faite du message officiel en reconnaissance aux morts pour la France. Une minute de silence mit fin à cet humble hommage. Une cérémonie identique se déroula ensuite dans le bourg de Brousse où patientait un groupe d'habitants. Les gerbes de fleurs furent déposées par les Sapeurs-Pompiers et les enfants présents, sous le regard solennel de chacun. Le message lu par M. le Maire et la minute de silence furent l'occasion de se rappeler le triste bilan de cette guerre et de souligner la grandeur du sacrifice de ceux qui ont écrit notre histoire. Puis l'assistance fut conviée à partager le verre de l'amitié et du souvenir. ●



Le Centre Communal d'Action Sociale

Retour sur la fin d'année 2021. La crise sanitaire s'est à nouveau invitée lors de l'organisation des festivités réservées aux aînés et a obligé les membres du CCAS à redoubler d'efforts et à faire preuve d'ingéniosité pour satisfaire nos fines bouches. Chacun a été consulté et en effet, les bénéficiaires* qui avaient signifié qu'ils préféreraient le repas pris en commun mi-décembre se sont vus individuellement livrés à leur domicile par les élus et membres du CCAS, afin que la fête ne tombe pas à l'eau et que chacun passe tout de même un moment agréable ! Le beau menu festif concocté par le traiteur « Alliance des sens » a été apprécié par nos convives. Les autres, selon leur volonté, ont pu déguster



les produits du terroir avec le colis cadeau préparé par le prestataire de Chauriat

« Les caves de l'abbaye » et les membres du CCAS. En supplément un petit présent tout à fait local avait été préalablement ajouté dans le colis. Il

s'agissait pour cette fin d'année 2021, d'un sachet de pâtes aux œufs et farine de blé d'Auzelles, de la « Ferme d'Ozelles en Livradois » située à Darnes.



Pour rappel* : les bénéficiaires sont les aînés de + de 70 ans, inscrits sur la liste électorale de Brousse, dont la résidence principale est à Brousse.

Les ateliers « gymnastique adaptée » et « art thérapie » pour les seniors, mis en place depuis plusieurs années à Brousse, avec Véronique de l'association « sport et loisirs pour tous » ont malheureusement dû cesser, en raison d'un nombre insuffisant de participants... Dommage, certains continuaient à s'y rendre avec plaisir. Le CCAS a tenté de sauvegarder ces ateliers en prospectant avec les élus des communes alentours pour rassembler des seniors potentiellement intéressés, en vain, et ceci même en proposant un transport assuré jusqu'à Brousse. Le COVID a eu sa part de responsabilités à ce sujet, créant des craintes fondées qui ont contribué à ce que l'activité proposée s'essouffle doucement, entre arrêts répétés obligés en période d'épidémie accrue et reprises timides pendant les accalmies du virus...

Les missions de soutien à la personne restent au premier plan, en ces temps difficiles. Les élus et membres actifs de cette instance communale n'ont pas failli à leur tâche en 2021. Ils ont continué à œuvrer confidentiellement et régulièrement auprès des particuliers et des familles de Brousse en difficulté, ou isolés, ou encore vieillissants. Le CCAS reste un relais pour obtenir de multiples conseils ou pour être accompagné dans vos démarches, et être orienté en cas de besoin vers les administrations et interlocuteurs compétents en matière sociale. Ceux qui en ressentent le besoin ne doivent pas hésiter et peuvent s'adresser à la mairie pour demander un rendez-vous avec Sébastien Dugnas, Président du CCAS.

Les élus et membres du CCAS adressent à tous les habitants de Brousse d'agréables fêtes de fin d'année 2022 et leurs vœux les plus chaleureux pour 2023

Mobiplus – le chèque mobilité

MOBIPLUS est fait pour vous et vous aide à voyager. Retrouvez tous les détails à droite ci-contre

Le Centre Communal d'Action Sociale (suite)

M/BIPLUS est fait pour vous et vous aide à voyager.

Les conditions d'accès au dispositif M/BIPLUS	Je réside en dehors de l'agglomération clermontoise (secteur desservi par le réseau T2C)		
	J'ai 75 ans et plus Je ne dispose pas d'un véhicule personnel et je ne peux pas être régulièrement transporté par un proche. Je ne réside pas en EHPAD.	Je suis bénéficiaire du RSA	J'ai moins de 26 ans et suis accompagné par une mission locale
À quoi sert le Chèque Mobilité	Je peux utiliser les chèques pour tous mes déplacements : me rendre au marché, chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à des amis, faire mes courses...	Les chèques vont me permettre de faciliter mes déplacements pour réaliser mes démarches d'insertion sociale et professionnelle (rechercher un emploi, me rendre à un entretien d'embauche, à un stage, une formation...).	
Comment utiliser le Chèque Mobilité	Je peux utiliser les chèques pour payer : • le taxi, partenaire de l'opération.	Je peux utiliser les chèques pour payer : • le taxi ou la société de location de deux-roues, partenaire de l'opération, • Réparation, location de voiture au Garage Détours.	
Comment se procurer le Chèque Mobilité	Un imprimé de demande de chéquier est disponible : • en mairie, • dans les maisons des solidarités, • dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC). Je remplis le formulaire et je le retourne au : Conseil départemental du Puy-de-Dôme Pôle Solidarités Sociales Direction Solidarité et Cohésion Sociale Service Mobilité Solidaire 24, rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.	Je prends contact auprès de mon référent au titre du RSA ou de mon conseiller à la mission locale. Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.	
		 Chaque bénéficiaire recevra un carnet « Chèque Mobilité » contenant 20 chèques d'une valeur unitaire de 3 euros. Ce chéquier est renouvelable deux fois par an (soit 3 chéquiers par an).	

Syndicat intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIVU du RPI)

POUR RAPPEL : Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) mutualise certains moyens inhérents à l'école dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre Brousse, Saint-Jean-des-Ollières et Sugères. Sont ainsi mutualisés, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), les garderies, les transports et tout récemment, la restauration scolaire avec la mise en place de la cuisine centrale.

LA CUISINE CENTRALE

La qualité de l'alimentation dans les cantines scolaires est devenue un enjeu considérable. La loi EGAlim du 30 octobre 2018 impose une ligne directrice tendant vers une meilleure alimentation et une maîtrise de l'impact écologique. C'est une avancée non négligeable qui incite les collectivités à être plus attentives à la qualité des repas servis dans les cantines scolaires. Cette loi préconise, entre autres, de proposer des repas sains et équilibrés comportant au moins 20 % de « bio ». Il doit être également servi aux enfants un repas

végétarien par semaine et une attention particulière doit être portée à la lutte contre le gaspillage et à la maîtrise des déchets. Mais nous souhaitons aller plus loin ! En 2016, sollicité par un collectif de parents d'élèves, le SIVU avait réfléchi à créer une cuisine centrale afin de confectionner les repas pour les trois communes du RPI. La mise en place, à l'époque, avait été jugée difficilement envisageable. Mais la volonté d'améliorer la qualité de la restauration scolaire était bien présente dans l'esprit des élus. Entre temps la situation avait évolué. La municipalité de Brousse disposait d'un outil qu'elle souhaitait réhabiliter : le bar restaurant Les Lilas. L'idée avait germé de chercher un repreneur pouvant assurer la confection des repas de cantine pour les élèves de Brousse. De leur côté, Saint-Jean-des-Ollières et Sugères, chacun pour des raisons différentes, avaient également besoin de réorganiser leur restauration collective. Les 3 communes du RPI se sont concertées au sein du SIVU qui, en mutualisant la cantine, a ajouté une nouvelle corde à son arc. C'est donc en étroite collaboration avec les communes de

Syndicat intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIVU du RPI) (suite)

Saint-Jean-des-Ollières et Sugères que le projet de cuisine centrale a été ravivé. L'intention des élus était alors de confier, dans un premier temps, la cantine de Brousse et de St-Jean-des-Ollières à un futur repreneur du restaurant Les Lilas. Après une recherche fructueuse mais soldée par des échecs suite à de nombreux déboires (des candidats peu sérieux, le contexte sanitaire et économique peu favorable), la commune de Brousse décide de mettre à la disposition du SIVU le restaurant Les Lilas et le SIVU de créer un poste de cuisinier. La situation était d'autant plus préoccupante, que La Livradoise, prestataire fournissant Brousse et Sugères en restauration collective, nous informait de son incapacité désormais, à assurer les livraisons des

ancien fournisseur. C'est à la rentrée de septembre 2022 que notre objectif a été atteint. Désormais, Marianne et Sandrine, salariées du Bistrot de la Halle confectionnent chaque jour une petite centaine de repas qui sont ensuite redistribués sur les trois communes. Les agents communaux de Sugères et de Saint-Jean-des-Ollières viennent chercher les repas en liaison chaude pour les acheminer vers leur cantine respective. Les élèves de Brousse sont maintenant confortablement installés dans la salle de restaurant des Lilas et prennent leur repas sur place. Aujourd'hui les 3 communes du RPI, rassemblées au sein du SIVU, les producteurs locaux et les prestataires du Bistrot de la Halle travaillent ensemble pour le bien de nos enfants. Des plats

intégralement faits maison avec des produits de saison et de qualité sont intégrés dans des menus équilibrés, supervisés par une diététicienne. La remise en question permanente, au fur et à mesure des retours des familles et des enfants, a permis d'adapter les repas aux goûts des plus nombreux. Un grand soin est porté au choix des produits et aux quantités servies. C'est un juste équilibre entre l'appétit des enfants selon leur âge et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Et cela dans le souci permanent de limiter l'empreinte écologique, grâce à une



gestion attentive des déchets et à l'utilisation de produits locaux. A ce jour, 60% des produits utilisés parcourent moins de 20 km. Chacune des parties veillent, dans la mesure du possible, à ne pas impacter le budget des familles. Notre « restaurant collectif des Lilas » est un franc succès dont nous pouvons tous être fiers. Il est le résultat d'une collaboration étroite entre des élus, des parents d'élèves, des professionnels et des producteurs locaux, qui pour certains ont dû se réorganiser et s'engager dans une labellisation pour devenir « producteur fournisseur pour collectivité ». Nous espérons qu'il rendra plus attractives nos petites communes rurales et qu'il attirera de nouvelles familles attentives à la qualité de vie de leurs enfants. Nous les accueillerons à bras ouverts, motivés pour notre part à augmenter l'effectif de nos écoles, chaque année en péril. ●

repas. La rencontre avec les membres du Bistrot de la Halle de Tours-sur-Meymont a été décisive à ce stade de nos recherches. Nous avons rencontré un groupe de personnes compétentes et très impliquées dans l'alimentation saine, locale, et dans le respect de l'environnement. Sensibles au bien-être et à la santé des enfants dans une démarche pédagogique, leur profil correspondait parfaitement à nos objectifs. Elles ont rapidement adhéré au projet avec enthousiasme. Le SIVU a décidé de leur confier la mission de préparer les repas par le biais d'un contrat de prestation de service. Deux cuisinières effectueront la prestation sur place dans la cuisine des Lilas tout en restant salariées du Bistrot de la Halle. À partir du 29 janvier 2022, notre nouveau prestataire a confectionné les repas pour l'école de Brousse et de Sugères ; la commune de St-Jean-des-Ollières étant encore liée par contrat à son

Syndicat intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIVU du RPI) (suite)



Toute l'effervescence autour des préparatifs de notre cuisine centrale est arrivée aux oreilles de Jean-François PUJANTE, journaliste sur France Bleu et animateur de l'émission de radio « Le baladeur ». Sensible à notre engagement, il a recueilli le témoignage des acteurs du projet lors d'une émission « côté saveurs en balade : la nouvelle cantine scolaire de Brousse » diffusée sur les ondes de France Bleu Pays d'Auvergne le 30 août 2022.

Lutte contre les fermetures de classes

En début d'année, 39 ouvertures de classe étaient programmées dans le Puy de Dôme. Malheureusement seulement 5 postes étaient accordés par l'académie. Comment faire ? C'est simple ! Déshabillons Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul ! Allons piocher dans les petites écoles de campagne. En tout, 34 classes devaient disparaître dans le département C'est ainsi que fin janvier, l'annonce est faite : Notre RPI (ainsi que bien d'autres) est une nouvelle fois visé par un projet de fermeture de classe. Très vite les élus de nos 3 communes du RPI, alertés, ont réagi en organisant une réunion publique à Brousse le 21 janvier 2022. Le soir même, une pétition était lancée et la lutte orchestrée : banderoles devant les écoles, affiches, communiqué de presse... Les élus, les délégués de parents d'élèves, les parents, les élèves, les grands-parents, les oncles et tantes, les habitants des villages étaient tous solidaires et mobilisés,



conscients de l'enjeu pour leur territoire. Le 28 janvier, les maires de nos 3 communes sont allés à la rencontre de M Rouquette, DASEN (Directeur Académique du Service de l'Education Nationale) du Puy de Dôme afin de dialoguer et exprimer notre incompréhension face à ce projet alors que les effectifs dans nos écoles sont constants grâce à une politique générale de revitalisation de nos villages. Les investissements, tant humains que financiers, pour offrir à nos élèves une qualité de vie et d'enseignement ont été présentés : la remise à neuf de nos bâtiments depuis plusieurs années, l'organisation minutieuse des transports scolaires, et évidemment notre projet phare de cuisine centrale enfin abouti. La perte d'une classe compromettrait tous ces efforts pour proposer un enseignement de qualité, en déséquilibrant l'équipe pédagogique, en accroissant le nombre de niveaux par classe. N'oublions pas la menace qui pèse sur les emplois gravitant autour de l'école

Syndicat intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIVU du RPI) (suite)

(ATSEM, transport, cantine...). Toute cette argumentation et cette bataille sans relâche ont porté leurs fruits puisque



notre RPI a été, cette fois encore, épargné. Malgré tout, nous sommes restés mobilisés aux côtés des communes voisines et étions nombreux lors du rassemblement du 5 février à Ambert devant la sous-préfecture. Malheureusement les RPI de La Chapelle-Agnon / Tours-sur-Meymont, Saint-Germain-L'Herm / Fournols (et tant d'autres) se sont vus amputés d'une classe. Cependant pour Brousse, Saint-Jean-des-Ollières et Sugères rien n'est acquis. Restons vigilants. Le combat devra continuer pour conserver nos écoles, garantes de la vie et du dynamisme de nos villages et qui plus que jamais, sont la cible de réductions budgétaires. ●

La bibliothèque

Bienvenue à la bibliothèque de Brousse tous les mardis de 17h30 à 18h30 au premier étage de la mairie (ascenseur). Venez emprunter gratuitement des ouvrages, lire sur place, faire des recherches ou simplement passer un moment convivial en échangeant des idées et des connaissances. Un ordinateur est également à votre disposition avec un accès internet. Votre carte d'inscription vous donne accès à toutes les bibliothèques du réseau. (Pour les plus proches : Auzelles, Ceilloux, Condat-les-Montboissier, Cunlhat, Domaize et La Chapelle-Agnon). Le réseau des bibliothèques s'étend sur toute la communauté de communes du Livradois. Un grand choix d'ouvrages, de CD et DVD vous est proposé, adapté à tous âges et complété par un échange quotidien avec les autres communes du réseau. De plus, environ 200 ouvrages de la Médiathèque Départementale (MD) viennent enrichir notre panel. Les bénévoles de Brousse sont là pour vous aider, vous conseiller et mettront tout en œuvre pour satisfaire votre demande. Vos réservations faites par internet ou dans n'importe quelle bibliothèque du réseau peuvent être retirées à Brousse. Ecoliers, collégiens, lycéens..., un grand rayon de livres étudiés en milieu scolaire est à votre disposition. Comme auparavant, les élèves de l'école de Brousse continuent toutes les trois semaines, lors du temps scolaire, à emprunter des ouvrages spécialement choisis pour favoriser leur goût de la lecture. Si les horaires d'ouverture ne vous

conviennent pas, si vous ne trouvez pas le livre désiré ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, les bénévoles feront tout leur possible pour rechercher, réserver le livre demandé ou si nécessaire, pour vous l'apporter. Le Bibliolibre (aubette à côté de la salle des fêtes) où les ouvrages sont renouvelés régulièrement, est toujours accessible à tous et à tout moment. Vous pouvez y prendre un ouvrage, le rapporter, l'échanger, ou en déposer d'autre. Simplement merci par avance de prendre soin de ce local. Pour tout contact et réservation de livres :



bibliothèque.brousse@orange.fr. Les bénévoles : Chantal à la mairie : 04 73 72 23 79, Brigitte : 06 99 47 91 95, Roseline : 04 73 72 27 71 (n'hésitez pas à laisser un message). Cette année nous avons eu la joie d'accueillir Manon Duret notre nouvelle responsable du réseau de Cunlhat, remplaçante de Séverine Dubois. Nous lui souhaitons la bienvenue. Les bénévoles Brigitte, Chantal et Roseline vous souhaitent une belle et heureuse nouvelle année. ●

Décisions du Conseil Municipal 2021-2022

CM du 05 novembre 2021

- . Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.
- . Rénovation intérieure de l'église de Brousse : approbation d'un avenant au devis n°1 – Lot 3 Vérification couverture et zinguerie/nettoyage – Entreprise VERNE Charpente
- . Reprise des concessions funéraires en état d'abandon au cimetière de Brousse : autorisation à M. le Maire de mettre en place la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.
- . Approbation de la décision modificative n°2 du budget communal 2022.
- . Révision du PLUi : désignation d'élus référents (M. DUGNAS, FONTENETTE et BONNET).
- . Annulation et remplacement de la délibération 2021-22 ayant pour objet : investissement rénovation intérieure de l'église. La commission en charge des travaux a retenu les entreprises suivantes : Lot enduit intérieur/ouvrages décoratifs : Entreprise SAMARKANDE Sarl pour un montant HT de 20 390,00 € + option 1 de 1 333,33 € soit 21 723,33€ HT – 24 468,00€ + 1 600,00€ (option) soit 26 068,00€ TTC. Lot vérification et couverture zinguerie/nettoyage : Entreprise VIALARD pour un montant HT de 2 540,00 € soit 3 048,00 € TTC. Lot Electricité : Entreprise MOREL Electricité pour un montant HT de 49 858,00 € soit 59 829,60€ TTC (option chauffage retenue). Total des travaux HT : 74 121,33€. Total des travaux TTC : 88 945,60€.
- . Echange de terrains- Section Espinassier / FOUGERE. Saisie du représentant de l'Etat afin de statuer sur ce projet d'échange.

CM du 02 décembre 2021 ;

- . Demande de déviation d'un tronçon de la voirie communale du Champel : accord de principe sur ce projet sous réserve de faisabilité et de la présentation d'un devis détaillé de l'ensemble des travaux. La décision finale sera conditionnée à la réception de ce document. Le Conseil souhaite également maintenir une servitude de passage sur le chemin actuel.
- . Rénovation intérieure de l'église : approbation de l'avenant (moins-value) au devis n°1 (lot enduit intérieur/ouvrage décoratif).
- . Adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.
- . Délégation du conseil municipal à M. le Maire pour la souscription d'un emprunt pour financer les investissements prévus au budget 2021.

- . Désignation des membres de la section « d'Ailloux et Autres ».
- . Impression du bulletin municipal 2021. Validation du devis de l'imprimeur Cornu et Fils pour la somme de 568,15€ (300 exemplaires de 24 pages).
- . Approbation de la décision modificative n°3 – budget communal 2021 (section d'investissement et de fonctionnement)
- . Validation prise en charge financière - exercice 2021 concernant le portage des repas auprès de l'EHPAD de Cunlhat.
- . Acquisition d'un tracteur autoporté (à inscrire au budget communal 2022). Le conseil a retenu le devis DV2023 auprès des Ets Verdier Motoculture pour un montant de 4 543,56 € HT.

CM du 04 février 2022

- . Décision du maire : Souscription d'un emprunt de 34 000,00 € auprès du Crédit Mutuel pour aider au financement des investissements 2021 (emprunt sur 5 ans, taux fixe : 0,40% - échéance annuelle de 6 881,82 €).
- . Investissement 2021. Rénovation intérieure de l'église. Validation de l'avenant 1- Travaux supplémentaires à réaliser par l'entreprise Morel Electricité. Avenant de 1 490,00 € HT.
- . Programme investissement 2022- Voirie communale -Choix du maître d'œuvre. Après délibération, le conseil a désigné Mr Robert PERRUFEL maître d'œuvre pour cette opération pour un montant forfaitaire HT de 1 500,00 €.
- . Voirie communale- validation estimatif des travaux et demandes de subventions FIC et DETR.
- . Présentation du compte administratif 2021(budget communal).
- . Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association Comité des Fêtes de Brousse pour l'organisation de la fête de Brousse.
- . Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier. Election et désignation des membres.
- . Désignation d'un référent unique ou binôme élu/agent technique service des déchets CC ALF. Mme Grazon Roseline et Mr Grosgrain Jérôme ont été désignés référents pour la gestion des déchets.
- . SIVU du RPI. Validation des nouveaux statuts avec rajout d'un point : la mutualisation du service de restauration scolaire.
- . SIVU du RPI. Approbation de la convention restauration collective pour les cantines du RPI Brousse, St- Jean-des-Ollières et Sugères.
- . Investissement travaux accessibilité bâtiment communal. Validation du non remboursement d'une retenue de

Décisions du Conseil Municipal (suite)

garantie.

. Désignation des membres de la section « Ailloux et Autres » 2021.

. Portage des repas. Prise en charge financière de la commune pour l'exercice 2021 dont le montant s'élève à 2 229,50 €. Cette délibération annule la délibération 2021-66.

. Travaux rénovation école- étanchéité du toit terrasse des sanitaires- déclaration sinistre- validation du devis et demande de subvention. Les travaux de réfection de l'école achevés en 2013, la garantie décennale couvre les dommages survenus pendant 10 ans. Après délibération, le conseil désigne Mr le maire pour entreprendre les démarches auprès des assurances de l'entreprise ayant effectué les travaux et l'autorise si nécessaire, à valider le devis de l'Entreprise VERNE Charpente et déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2022.

CM du 25 mars 2022

. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021.

. Affectation du résultat 2021 au BP 2022.

. Validation des subventions 2022 aux associations avec une somme globale de 3 000,00 € inscrite au budget communal 2022.

. Acquisition matériel et outillage voirie. Devis de l'Entreprise VERDIER Motoculture accepté pour la somme HT de 4 543,56 € soit 5 572,27 € TTC.

. Vote des taux d'imposition. Taux fixés et approuvés par le conseil municipal pour 2022 dont taxe foncière (bâti) : 29,13 % - taxe foncière (non bâti) : 69,23%.

. Vote du budget primitif 2022 : section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 341 744,08 € -

section d'investissement (dépenses et recettes) : 213 604,11 € - Total du budget : 555 348, 19 €.

. Validation du contrat de location des locaux « bar restaurant des Lilas » au Bistrot de la Halle après la mise en place du service de restauration collective géré par le Syndicat Intercommunal pour la gestion du RPI.

. Echange de parcelles section Laval.

. Désignation d'un référent « CLIC » Association Autonomie en Livradois Forez Ambert - Nomination de Mme Roseline GRAZON.

. Participation de l'ensemble du conseil au projet d'adressage de la commune.

CM du 10 juin 2022

. Décisions du Maire : Signature de devis pour la maintenance protection incendie des bâtiments communaux – EUROFEU Services à Gerzat. Devis maintenance annuelle : 1 198,05 € HT soit 1 437,66 € TTC. Devis pour l'acquisition de matériel et extincteurs : 588,96 € HT soit 706,75 € TTC. Signature devis affiche travaux église à Centre-Com à Issoire. Devis de 228,00 € HT soit 273,60 € TTC. Signature devis protection incendie (remplacement BAES et autres défectueux). Devis EUROFEU de 949,15 € HT soit 1138,98 € TTC. Signature devis pour création et mise en place des plans d'intervention et évacuation pour la protection incendie. Devis EUROFEU de 1 177,00 € HT soit 1 412,40 € TTC.

. Approbation de décisions modificatives sur le budget communal 2022 -section d'investissement.

. Choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de l'ancienne Poste. Le devis de Mme Duploux-Jalicon a été retenu.

. Approbation des modifications du règlement intérieur de la cantine de Brousse

. Publication des actes pris par le Conseil municipal. La publicité sera faite sur le site internet de la commune ; le procès-verbal de la séance sera également consultable en mairie.

. Adressage de la commune. Mr Bonnet Christian a été désigné pour piloter ce travail.

CM du 13 juillet 2022

. Décisions du Maire : Signature d'un devis pour acquisition d'un aspirateur pour le service de restauration scolaire auprès de l'entreprise SODEVI pour un montant HT de 256,77 € soit 308,12 € TTC.

. Approbation de décisions modificatives au budget communal 2022 – section d'investissement.

. Programme de voirie – validation du marché COLAS pour un montant de 59 750,00 € HT pour travaux de réfection de voirie et validation du devis de l'entreprise ECHALIER pour un montant de 9 280,00 € HT pour les travaux de préparation soit un montant total de travaux de 69 030,00 € HT. M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces (marché et devis) et à formuler une demande afin de pouvoir débiter les travaux avant notification de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

. Refus de prise en charge d'une créance éteinte

. Renouvellement d'adhésion au Centre de gestion du Puy-de-Dôme à la mission « assistance retraites ».

Décisions du Conseil Municipal (suite)

. SIAEP du Bas Livradois d'Auzelles : présentation à l'assemblée de la situation actuelle du SIAEP (travaux, recrutement d'agents...) et approbation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau pour 2021.

. Validation de divers devis pour les travaux à réaliser dans le bâtiment communal affecté à la restauration scolaire et réparation dans le logement communal - appartement T3. Devis Entreprise GIRON : 136,73 € HT (rajout d'un robinet de puisage). Devis Entreprise MOREL : 2 400,00 € HT (remplacement prises électriques). Devis Entreprise REDON : 741,00 € HT (réparation plafond dans T3).

CM du 23 septembre 2022

. Décisions du maire : Signature du devis pour la réparation du véhicule de la commune au garage Ceretta pour un montant de 762,23 € TTC. Signature du devis pour la fourniture de petit matériel chez Caillot pour un montant de 161,98 € TTC.

. Validation d'une modification du règlement intérieur Cantine scolaire de Brousse.

. Validation de l'augmentation des tarifs cantine scolaire – le repas enfant passe de 4,50 € à 4,75 € et le prix du repas adulte de 6,50 € à 6,90 €.

. Impôts locaux – logements vacants : assujettissement à la taxe d'habitation. Réflexion sur cette proposition conformément à l'article 1407 bis du Code Général des Impôts afin d'inciter les propriétaires de locaux vacants (THLV) à les céder ou à les réhabiliter dans le but de les réintroduire dans le circuit des logements locatifs, permettant ainsi l'accueil de nouvelles familles sur notre territoire en l'absence de construction possible. Après réflexion, ce point sera débattu lors d'une prochaine réunion.

. Taxe d'aménagement- reversement obligatoire du produit à l'EPCI. Aucune délibération à ce sujet n'ayant été prise par le conseil communautaire de la CC ALF, le conseil, à l'unanimité se prononce contre un reversement de cette taxe au profit de l'EPCI, ne bénéficiant d'aucun avantage matériel dispensé par celui-ci sur le territoire communal.

. Personnel communal : avancement de grade : création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe. Validation du nouveau tableau des effectifs par le conseil.

. Salle des fêtes location : mise en place d'une participation financière pour les fluides (électricité, eau) et désignation d'un responsable pour les états des lieux.

. Correspondant Incendie et Secours- désignation d'un référent. Mr Gilles Fougère.

. Autorisation de signature : avenants n° 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain. Orange a cédé le bail des deux terrains où les pylônes de radio télécommunication sont installés à ATC France. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer les deux avenants.

. Recensement 2023. Réflexion sur le recrutement d'un agent recenseur. La personne recrutée bénéficiera d'un salaire et d'une formation dispensée par l'INSEE.

. Adressage : après discussion le principe adopté est : conservation des noms de lieux dits, pas de numérotation au kilométrage et des noms de rue ou de routes seulement si cela est nécessaire. Division par secteur et binômes pour l'affectation des numéros par les membres du conseil municipal.

. Courrier Participation Financière au Parc naturel régional Livradois Forez. Hausse à venir pour la contribution financière de la commune augmentation de 170 à 280 €. Le conseil municipal s'oppose unanimement à cette hausse et demande à Mr le Maire d'établir un courrier à Mr le Président du Parc.

CM du 28 octobre 2022

. Recensement 2023 de la population : création d'un poste d'agent recenseur.

. Comptabilité – passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

. Retrait de la délibération 2022-38 (taxe d'aménagement – reversement obligatoire du produit à l'EPCI).

. Taxe d'aménagement – reversement obligatoire du produit de TA au profit de l'EPCI.

. Approbation de la modification des statuts de la CC Ambert Livradois Forez.

. Attribution d'une subvention au Collège F. Villon (pour financement du voyage scolaire des 3ème).

. Impôts locaux – logements vacants – assujettissement à la taxe d'habitation.

. Impression du bulletin communal : validation du choix de l'imprimeur. ●

Les finances**DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT – BUDGET 2022**

DÉPENSES - CHAPITRES	BP 2022
011 – Charges à caractère général	139 631,00 €
012 – Charges de Personnel	109 650,00 €
014 – Atténuations de charges	8 480,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	54 800,00 €
66 – Charges financières	1 152,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 355,00 €
042 – Opérations d'ordre	1 712,27 €
023 – Virement à l'investissement	24 963,20 €
TOTAL	341 744,08 €

RECETTES - CHAPITRES	BP 2022
70 – Produits des services	11 720,00 €
73 – Impôts et taxes	98 500,00 €
74 – Dotations et participations	140 286,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	6 200,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
77 – Produits exceptionnels	156,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €
002 – Résultat antérieur	84 880,08 €
TOTAL	341 744,08 €

Le total des dépenses et des recettes de fonctionnement s'élève à 341 744,08 €

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENTS - BUDGET 2022

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à **213 604,11 €**.

Les principaux investissements de l'année 2022 sont les suivants :

- Rénovation intérieure de l'église (RAR 2021)
- Programme de voirie
- Acquisition de matériel et outillage de voirie (tracteur)

Etat de la dette : encours au 1er janvier 2022 : 64 970,37 €

Dont annuité de l'exercice :

Capital restant dû en 2022 : 21 981,11 €

L'emprunt pour la rénovation de l'école se terminera en 2023.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **213 604,11 €**.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 40 000,00 €

Les principales recettes d'investissements de l'année 2022 sont les suivantes :

Emprunt : 34 000,00 €

Subvention d'investissement : 41 524,00 € + 67 793,00 € (RAR 2021)

Le total des dépenses et recettes d'investissement s'élève à 213 604,11 €

Recensement

Dans la période du 19 janvier au 18 Février 2023, un agent recenseur passera dans chaque maison de la commune dans le but du recensement de la population.

Il s'agit de Susie ROMEUF, habitante du Perrier. Elle sera munie d'une carte professionnelle. Merci de lui faire bon accueil. Les données collectées lors du recensement sont une aide essentielle pour la prise de décision en matière de politique publique. Elles servent à connaître la population des différentes communes de France, à déterminer la participation de



l'Etat au budget de ces communes et à prendre des décisions adaptées. L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) organise et contrôle. Les communes préparent et réalisent la collecte. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Les noms et adresses des habitants sont cependant nécessaires pour ne pas les compter plusieurs fois. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. ●

Cimetière communal

La commune de Brousse a entamé une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière du bourg. Pour rappel cette procédure concerne les concessions de plus de 30 ans, dont la dernière inhumation date de plus de 10 ans et dont l'état d'abandon a été constaté selon une procédure très stricte et encadrée. (cf bulletin municipal 2020 consultable sur le site de la commune)

Où en est-on ? Le 22 novembre 2022, un premier procès-verbal de constat de l'état d'abandon a été établi par Monsieur le Maire pour chaque concession concernée. Publicité en a été faite par affichage au cimetière, en mairie, sur le site internet de la commune ainsi que par lettres recommandées aux familles et ayants droits connus. Au terme du délai d'un an un deuxième procès-verbal sera établi faisant constat des concessions qui n'auront été ni entretenues, ni remises en état. Celles-ci seront proposées à la reprise par délibération du conseil municipal. ●



Travaux de voirie réalisés en 2022

La municipalité poursuit toujours son programme de rénovation de voirie, sous la maîtrise d'œuvre de M. PERRUFEL. L'appel d'offres a été remporté par l'entreprise COLAS (qui reste la société la moins disante) pour un montant s'élevant à 59 750,00 € HT, soit 71 700,00 € TTC. Les travaux de préparation du chantier ont été confiés à l'Entreprise ECHALIER pour un montant de 9280,00 € HT soit 11 136,00 € TTC. L'ensemble de ces travaux est subventionné à hauteur de 57 % par l'Etat et le Département, avec un reste à charge pour la commune de 33 291,00 €. Cette année,

ont été refaits en bicouche une partie des chemins de Montaigut, Laval, Lachamp. Le chemin de Fauchal a quant à lui été refait pour partie en enrobé à chaud. Pour votre information, si vous avez des travaux de devanture de porte ou autres, vous pouvez vous manifester auprès de la mairie pour que vous soyez mis en relation avec l'entreprise retenue. Vous bénéficierez ainsi de tarifs certainement plus avantageux, car certains coûts (transport entre autres) pourront être mutualisés avec ceux de la commune. ●



Travaux d'enrobé 2022

Cette année encore, une équipe de 10 bénévoles a consacré les journées du 28 octobre et du 18 novembre à la réfection d'une partie des chemins goudronnés de la commune (reprise de nids de poules et de saignées).

C'est près de 12 tonnes d'enrobé à froid qui ont été réparties sur les chemins des hameaux des secteurs suivants : Le Pouhet, Coupat, Bouteix, Les Pales, Les Combes-Basses, L'Osmeau, Barrière, sur le chemin entre le cimetière et Montméat, Jalennes, Chelles, Fauchal et Usclade. Ces travaux permettent de maintenir en état les chemins de notre commune, en complément du programme de voirie adopté en conseil municipal chaque année. Cette prestation représente un coût minime pour la mairie car elle est réalisée gratuitement par des volontaires. A noter que dans bon nombre de communes, les travaux sont plutôt effectués et facturés par des entreprises privées, avec un coût que le budget communal de Brousse ne pourrait pas supporter.

Appel à participation pour 2023 : si vous souhaitez, vous aussi, venir donner un peu de votre temps et participer aux travaux d'enrobé en 2023, il suffit de vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons. ●

Adressage de la commune

Mise en place de l'adressage : on va enfin savoir où on habite ! L'adressage, le fait d'attribuer un numéro et un nom de voie à chaque habitation, ne date pas d'aujourd'hui. En effet, une ordonnance du roi de juin 1823 « Déclare applicables à toutes les villes et communes du royaume les dispositions des art. 9 et 11 du décret du 4 février 1805, relatif au numérotage des maisons de la ville de Paris ». Presque deux cents ans plus tard, l'article 169 de la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) du 21 février 2022, dit à peu près la même chose. « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ». Une belle avancée ! En fait cette loi rend obligatoire un adressage dans toutes les communes de France alors qu'auparavant, seules les communes de plus de 2000 habitants étaient concernées. Le décret d'application de cet article de la loi n'est pas encore paru mais devrait apporter des précisions, notamment sur la façon de procéder pour les lieux-dits. Plusieurs communes alentours ont déjà mis en place cet adressage, la commune de Brousse va faire le nécessaire pour se conformer à la loi. Actuellement, dans le bourg, une seule rue est identifiée. Donc,



certaines de nos amis, un peu moqueurs, ne pourront plus nous dire que nous habitons au milieu de nulle part. Terminé, notre adresse va être normée, c'est à dire comporter un numéro et éventuellement un nom de voie (route, chemin ...) comme en ville. Une plaque portant

le numéro sera fournie et mise en place sur l'habitation ou en limite de propriété, selon les cas. Nous allons simplement ajouter un numéro à notre adresse et,

Noms des Maisons.	Noms des Paroisses, des Rues & des Habitations.	NOMBRE DES				OBSERVATIONS.
		Maisons.	Portes.	Loges.	Étages.	
	Paroisse de St. Michel (Ancien) Place Du Ballon					
1 ^{re}	Propriétaire (M. de la Roche)					
	Principal Locataire M. Jouan (M. de la Roche)	2	1			B.
	Sous-Locataire M. de la Roche, M. de la Roche	1	1			B.

éventuellement, un nom de voie. Donc, peu de changements en fait, les noms des hameaux existants seront bien sûr conservés. Une fois tous les bâtiments numérotés et localisés par une voie et/ou un nom de hameau, les adresses alimenteront une base d'adresses locales qui, elle-même, implémentera une base d'adresses nationales unique. Ces bases seront utiles pour la Poste, l'IGN (GPS), les opérateurs de téléphonie (pour un futur déploiement d'une connexion par fibre optique) etc... Cette adresse plus précise sera surtout très utile aux secours. Le facteur aussi, désormais plus souvent contractuel qu'expérimenté, aura plus de facilité pour trouver la bonne boîte aux lettres. Mais encore, les livreurs de tout poil vont gagner du temps pour acheminer le paquet que vous avez brillamment commandé sur un des plus gros site mondial de commerce en ligne qui porte le nom d'une forêt en déclin, pas le commerçant, la forêt. Les élus du conseil municipal seront à votre écoute pour vous donner plus de précisions et vous tenir informer de l'état d'avancement de ce projet. C'est le roi Louis XVIII qui va être content de savoir que son ordonnance est enfin appliquée ! ●

Trier ses déchets

La hausse spectaculaire des coûts des déchets non recyclables (tout ce que l'on jette dans les bacs verts et qui est incinéré) et du carburant nous obligent tous à agir pour :

Tenter de maintenir le taux de la taxe d'ordures ménagères constant d'ici 2026 malgré la conjoncture difficile.

Maintenir un service public de proximité et de qualité en milieu rural.

Trier plus de déchets (100% des emballages et papiers dans le bac/sac jaune).

Pour atteindre les objectifs annoncés par le SIVOM, voici les changements proposés :

- Chaque village doté de bacs de tri (au total c'est 1200 villages qui vont être équipés sur le territoire d'Ambert Livradois Forez – la mise en place sur plusieurs semaines)

- Changement du rythme de la collecte : Chaque semaine en alternance (bacs de tri /ordures ménagères)

Chacun aura accès à des bacs de tri sélectif à proximité de chez lui. Il n'y aura donc plus d'excuse pour ne pas trier ses emballages et papiers/cartons.

En cas de question, contactez le service déchets de la communauté de communes : 04 73 82 76 91 .

Comment trier et recycler à Brousse

- Utiliser les bacs jaunes dans chaque village pour les emballages et papiers /cartons : plier les cartons pour qu'ils prennent moins de place, ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres, séparer les éléments d'un même emballage.

- Colonnes de verre aux points tri (Le bourg, Veyrial, Laval, Montboissier, Espinassier, la Brégère)

- Bacs à textiles : Vêtements même déchirés mais propres et secs, maroquinerie, ceintures, chaussures attachées par paire (points tri au cimetière d'Auzelles, et à Echandelys, ainsi que dans toutes les déchetteries)

- Bac de récupération des piles usagées (au point tri le long de la cour de l'école du bourg de Brousse, à la déchetterie de Cunlhat, et dans certaines grandes surfaces).

- Donner plutôt que jeter les objets qui peuvent encore servir : Ressourcerie au col des fourches à Saint-Amant-Roche-Savine (ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h) Tel. : 04 73 72 91 98.

- Déchetterie de Cunlhat zone artisanale : Tel. : 04 73 72 31 88 (ouverte de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du mardi au samedi sauf fermeture mercredi après-midi). ●



La retraite de Jacky



Jacky, notre boucher ambulant cesse son activité sans reprendre. Il avait pris la suite de son père. Deux générations de FILLAYRE ont sillonné nos difficiles routes de campagne, par tous les temps, pour ravitailler les hameaux les plus reculés. Un service qui était indispensable mais dont désormais nous devons nous passer. Nous lui souhaitons une bonne retraite. ●

La renouée du Japon, plante invasive !

La renouée du Japon a été importée en Europe, au XIX^{ème} siècle. Cette plante, d'abord ornementale, s'est ensuite naturalisée, elle s'est implantée dans les milieux naturels qui lui sont favorables. On en trouve aujourd'hui beaucoup le long de la rivière Allier mais aussi ça et là sur notre commune ou le long des routes de St Dier d'Auvergne ou de Sauxillanges à Condat lès Montboissier. La prolifération de cette renouée, à partir du milieu du XX^{ème} siècle, pose le problème de la notion de plante invasive et, plus généralement, de l'intervention de l'homme sur la nature. Il y a d'un côté, la nature et de l'autre, l'homme et ses activités qui modifient les milieux naturels, en déversant des substances plus ou moins toxiques dans l'eau et dans l'air. L'homme doit-il intervenir pour limiter la prolifération des plantes invasives ? Ou doit-on laisser faire la nature et attendre qu'un

nouvel équilibre en limite l'extension. Laissons la botanique et la philosophie dialoguer entre elles, revenons à nos moutons ou sur le plancher des vaches et essayons de comprendre leur prolifération. Penchons-nous sur les dispositions à prendre pour limiter l'extension des stations de renouée du Japon. On constate, dans nos régions tempérées, que cette plante est plus efficace que les autres dès que les milieux sont ouverts, bordure de route, de forêt, terrains vagues etc... Elle doit sa grande taille au fait qu'elle contient beaucoup de chromosomes dans ses cellules (polyploïdie). Elle produit aussi des substances toxiques pour limiter les autres plantes avec qui elle est en concurrence. Mais son principal avantage vient de son énorme rhizome (tige souterraine) qui peut être très étendu, notamment en profondeur. Ceci lui permet de pousser très tôt et très vite (4 cm par jour) au printemps et surtout de se multiplier très efficacement de façon végétative (sans fleur). De tout petits fragments de rhizome, par exemple arrachés par l'eau lors d'une crue, peuvent s'implanter plus loin et déclencher l'apparition d'une nouvelle station où la renouée va proliférer. De même, de petites boutures de tiges peuvent être transportées par l'homme ou des animaux et initier une nouvelle zone de renouée. Il semblerait, dans nos



régions, que les graines ne jouent pas un rôle significatif dans sa dispersion. Les fleurs arrivant à maturité en septembre octobre. Mais avec le changement climatique, et l'arrivée de plus en plus tardive de gelées, ce mode de propagation pourrait encore aggraver la situation. Son développement très rapide depuis quelques dizaines d'années s'explique aussi par l'absence d'animaux phytophages qui la consomme. Il se peut que certains animaux se mettent à la consommer et, du fait de l'importance de cette nouvelle ressource,

ceux-ci se multiplient et ralentissent naturellement sa prolifération. Comment éradiquer la renouée du Japon ? Si la station est trop étendue, plusieurs m², c'est très difficile. Il faudrait employer les grands moyens pour arracher les rhizomes qui peuvent être très profonds et semer ou planter d'autres végétaux qui pourraient alors concurrencer la renouée restante. L'emploi de désherbants est peu efficace compte tenu de l'extension des parties souterraines. Il est possible de poser des bâches spéciales empêchant la renouée de sortir et de planter d'autres végétaux qui vont occuper l'espace. Mais cette technique est très coûteuse. Certaines races de chèvres, voire de moutons, peuvent brouter la renouée et ainsi limiter l'extension des zones déjà envahies. Par contre si l'implantation débute, seulement quelques pieds, on peut agir pour éviter que la zone envahie ne s'étende rapidement. Il faut couper, avec une cisaille, les pieds de renouée et uniquement eux, et ceci plusieurs fois par an. Dès que vous les voyez dépasser les autres plantes. Ainsi, les renouées ne concurrencent pas les plantes déjà implantées de la zone, celles-ci se développent normalement et les renouées ne s'étendent pas, voire disparaîtront. En l'absence de photosynthèse, les réserves contenues dans les rhizomes ne sont plus renouvelées et le pied pourrait disparaître. Il est indispensable de bien nettoyer la cisaille après avoir coupé les renouées pour ne pas transporter de petits fragments ailleurs et, ainsi créer une nouvelle station. Donc, à vos outils, limitons la prolifération des renouées du Japon. ●

Comité des Fêtes de Brousse – Fête patronale

Le Comité des Fêtes de Brousse est une nouvelle association de la commune, créée suite à la fête patronale de l'an passé, qui, pour son organisation, avait fédéré de nombreux membres d'autres associations de la commune. La vocation première du Comité est l'organisation de manifestations festives pour les habitants de la commune et des communes voisines. Cette année c'est avec la fête patronale que le

lâcher de ballons que les festivités se sont terminées. Le programme de cette première édition était ambitieux, son succès ne fait que motiver davantage l'équipe dynamique du comité, qui souhaite proposer d'autres animations, et croyez bien que les idées ne manquent pas ! Les bénéfices générés par la fête vont permettre l'acquisition de matériel (petite sono mobile et gobelets « écocup » pour débiter), que le comité mettra à

disposition des autres associations de la commune.



comité a officiellement débuté son activité ! Le public était au rendez-vous, le beau temps aussi et l'équipe composée de 32 bénévoles a su œuvrer afin de proposer une manifestation festive, placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité, et ponctuée de nombreuses animations. Au programme : traditionnelles aubades des conscrits, concours de pétanque, balades en poney et calèche, randonnées pédestre et VTT, balades des conscrits, brocante, exposition de voitures anciennes, marché de producteurs, démonstration des gestes de premier secours par les pompiers de St Jean des Ollières, concert, et bien sûr le repas du comité (préparé et servi à plus de 120 personnes par les bénévoles). La fête a permis de rassembler les générations, dans le respect de la tradition. Les conscrits de cette édition 2022 ont animé le bourg et les hameaux, accompagnés de leur accordéoniste. Le dépôt de la gerbe au monument aux morts ainsi que la messe des conscrits ont clôturé les aubades. C'est enfin par le

confiance et qui nous a grandement aidé pour l'organisation. Un remerciement particulier à nos mécènes et autres sponsors, à nos producteurs locaux, à nos voisins d'Auzelles pour le prêt de matériels, ainsi qu'à l'ensemble des intervenants qui nous ont permis de nous divertir tout au long de ce week-end. Merci enfin aux autres associations de la commune qui se mobilisent aussi aux côtés du comité en contribuant à l'achat de matériels communs, cette dynamique est stimulante et présage de belles manifestations à venir. Nous vous donnons déjà RDV les 8 et 9 juillet 2023 pour la prochaine fête patronale, et vous présentons tous nos vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année, que nous souhaitons festive et sans contraintes sanitaires bien évidemment ! »

Contact : Jean-Baptiste VANNOBEL (Président)
comitedesfetesdebrousse@orange.fr ●

La sauce de Brousse

2022

* La première de « Rencontres et Partages de Passion » du 26 Février a été un agréable succès. 15 artistes de Brousse sont venus proposer et exposer leurs œuvres aux regards et à l'appréciation des habitants de la commune. Près de 100 personnes, échelonnées de 10h à 20h sont venues découvrir, admirer, s'étonner de l'esprit créatif qui sévit à Brousse. Tout le monde a pu partager, échanger, s'interroger avec les artistes autour de dégustations appropriées. Ce fut riche et simple. Cette manifestation devrait être reconduite tous les deux ans, le temps que les artistes se renouvellent.

* Notre bientôt traditionnelle « Balade semi-nocturne » du premier WE d'août fut encore joyeusement vécue. Les participants étaient encore nombreux. Ce moment simple et convivial qui se termine autour de la soupe à l'oignon reste apprécié et pour le repas nous sommes heureux d'y accueillir aussi quelques non-marcheurs et « Anciens » gourmands (ceci dans la mesure des places disponibles).

* Le « Repas-Concert » du 15 Octobre avec le duo tout-terrain « On Vient Chez Vous » a rempli la salle des fêtes avec 80 % de Brousois présents. Le repas,

avec sa truffade maison ne laissa pas de restes. Le concert de très bonne facture musicale plut à certains, d'autres furent plus mitigés quant au contenu des textes « engagés » ou mélancoliques. Mais ce type de soirée reste un temps fort pour apporter des points de vue différents sur notre environnement sociétal du moment.

2023

* Le Dimanche 25 Février à 15h :

Bal Trad en matinée, pour un temps convivial et familial.

Danse et musique traditionnelle avec guide de danse.

Crêpes et boissons en guise de goûter.

* Rando Semi-Nocturne le 04 Août

* Four à pain et Spectacle Clownesque le 17 Septembre :

À 12H : Repas autour et avec le Four à Pain de Barrière.

À 15h : Spectacle du clown Lotto : « Liturgie de la Connerie », Magie, jonglerie, poésie et pas mal de conneries. Un spectacle où les enfants rient en même temps que leurs parents, mais pas pour les mêmes raisons. ●

Association Jumelage Brousse Ville-Le-Marclet

Lors de notre assemblée générale du 8 Octobre 2022, les membres du bureau ont été réélus : Président : Bernard VAISSE ; Vice-président : Pascal BESSEYRIAS ; Trésorière : Elvire FOUGERE ; Vice trésorier : Bernard MIOLLE ; Secrétaire : Arlette LELIEVRE ; Vice-secrétaire Guy FARGETTE

Rappel des activités qui se sont déroulées en 2022 :

- concours de belote le 16 avril et repas campagnard animé le 31 juillet.

Les manifestations prévues pour l'année 2023 :

- le 8 avril : concours de belote

- du 18 mai au 21 mai, week-end de l'ascension, accueil de nos amis Villiers

- le 30 juillet : repas campagnard animé

Nous avons une pensée pour notre amie Yvette MOULIN qui nous a quittés en début d'année. Nous adressons tous nos remerciements aux bénévoles et aux adhérents qui nous permettent d'assurer nos festivités avec succès. Les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour l'année 2023. Le président : Bernard VAISSE. ●

Association des Parents d'Elèves

L'association a pour objectif de favoriser le développement moral, intellectuel et physique des enfants du RPI, de créer des liens amicaux entre les parents, les équipes scolaires et les habitants des trois villages. Tout au long de l'année des manifestations sont organisées (les commandes Bijou, le repas tripes du 11 novembre, le spectacle de Noël, la vente de sapins, le loto, le marché aux plants et sans oublier la kermesse de fin d'année). Les bénéfices sont intégralement reversés aux écoles sous forme de dons afin d'aider à réaliser les projets d'activités et de déplacements envisagés par les enseignants (sorties scolaires, sorties sportives et participation au voyage scolaire des élèves de CM1 et CM2) ainsi qu'à l'achat de certains équipements (livres, cabane, vélos, calculatrices pour les CM2...). L'année qui vient de s'écouler, a été marquée par une dotation record de plus de 12 000 € investis pour nos trois écoles. Très belle conclusion aux 7 années de mandat de notre présidente Isabelle D'Hulst. Nous tenons à la remercier chaleureusement



pour son investissement, sa motivation, sa bonne humeur et bien sûr sa capacité à animer et motiver l'équipe. De nouveaux membres ont ainsi intégré le bureau et le conseil d'administration de l'APE, apportant de nouvelles idées et des renforts importants dans l'organisation de nos manifestations traditionnelles. Merci à eux pour cet investissement. Lors de notre assemblée générale, les enseignantes présentes, nous ont présenté leurs souhaits en termes de projets pour l'année à venir. Et l'APE aura cette année encore un rôle déterminant dans le financement de ces projets. Nous relançons donc les manifestations que

nous vous proposons depuis plusieurs années : 4 commandes de madeines Bijou, la journée des associations à Saint-Jean-des-Ollières, la tripe du 11 novembre, le spectacle de Noël, le loto, le marché aux plants et la fête des écoles. La grande nouveauté pour cette année sera l'organisation d'une bourse aux jouets et vêtements pour enfants en décembre. Nous tenons à remercier tous les parents qui ont apporté leur aide, les mairies qui participent à nos animations, nous permettent de faire nos photocopies en couleur et qui mettent à disposition leurs salles des fêtes. Tous ces moments sont importants pour les enfants, alors merci à tous ceux qui ont participé en se rendant ou en contribuant à nos manifestations.

Les membres de l'association des parents d'élèves.



Calendrier Prévisionnel 2022 – 2023

- * Commandes de Gâteaux Bijou = Septembre - Décembre - Avril - Juin.
- * Repas des tripes du 11 Novembre à la Salle Polyvalente de Saint-Jean-des-Ollières
- * Bourse aux jouets et vêtements pour enfant, le 4 décembre - Salle des Fêtes de Sugères
- * Spectacle et cadeaux offerts aux enfants du RPI, le 6 décembre à Saint-Jean-des-Ollières
- * Loto, le Samedi 25 Février - Salle des Fêtes de Sugères.
- * Marché aux Plants le Dimanche 14 Mai (lieu à définir)
- Fêtes des Écoles - le 30 Juin - Salle des Fêtes de Sugères.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/people/Ape-Rpi/100010512694508/>

Nous contacter par @mail : aperpi63@gmail.com ●

Brousse et son Histoire

Pour notre association Brousse et son Histoire (B&H pour faire plus court!), l'année 2022 a été placée sous le signe de la joie. Joie d'avoir enfin concrétisé un projet initié depuis plus de deux ans et contrarié par les crises sanitaires. Depuis 2019, B&H avait à cœur de rendre hommage à Marcel BONHOMME, curé de notre commune de 1955 à son décès en 1997. Prêtre à la personnalité haute en couleur et féru de photographie et de filmographie, les croyants, agnostiques ou athées gardent un souvenir vivace de cette figure de la vie locale. Joie d'avoir retrouvé notre dynamique de groupe intacte après ces longs mois d'isolement : un beau



travail collectif pour l'élaboration des textes et le choix des illustrations. Joie d'avoir mené à bien notre plus grande action depuis la création de l'association : deux soirées de projections, une semaine d'exposition ouverte au public. Joie de constater l'émotion de nombreux brousois devant cette évocation de leur enfance et de la vie rurale d'autrefois. Après cette entreprise de longue haleine est venu le temps des activités plus ponctuelles : une randonnée estivale entre le Bourg, Montméat, Espinassier et Jalennes et un chantier participatif sur le thème des murs en pierres sèches au village de La Roche. Les sorties découvertes, les chantiers participatifs, les recherches thématiques, les organisations d'exposés et surtout les moments de convivialité resteront notre credo pour cette nouvelle année 2023. Les recherches et les sujets traités par notre Association, depuis sa création en 2017, sont consultables en ligne sur le site internet officiel de la commune, rubrique « Histoire Locale et Patrimoine ». Si vous souhaitez participer à nos activités, nous vous accueillerons les bras ouverts.

le Président : René AUJARDIAS

Cet été, l'association « Brousse et son histoire » vous a proposé un voyage culturel au-delà de nos frontières en DESERT DE MAURITANIE. Une Soirée inoubliable de Contes Africains autour d'un Couscous Mauritanien et accompagné d'Eau d'Hibiscus et de Thé à la Menthe. La Mauritanie a connu un boom économique, grâce à ses mines de minerai de fer, or et cuivre, mais a souffert d'une chute spectaculaire de leurs cours en 2014. Avec 45% des exportations du pays, la pêche est également source de revenus. Autre source de développement : après une décennie au point mort, le tourisme repart dans ce joyau du Sahel aux paysages exceptionnels. Des formations ont permis de professionnaliser le métier de guide touristique et d'ouvrir de nouveaux emplois. Une structure réceptive, dont font partie les agences françaises, s'est mise en place. Elle a pour principe de proposer un tourisme responsable et solidaire. Cependant, la saison touristique étant réduite à 6 mois par an à cause des fortes chaleurs, des guides viennent en France durant l'été, pour parler de leur pays au travers de contes. Cela leur permet, outre l'aspect culturel et promotionnel, de se faire un apport de trésorerie qui les aide durant la saison creuse. Arrivés récemment en France et accueillis par un cercle d'amis,



trois guides mauritaniens, drapés de leur boubou bleu ciel, nous ont amené dans leurs bagages des contes de sagesse africaine. S'imprégner de la sagesse des contes africains, être transportés au-delà des frontières dans le pays des milles poètes, des palmeraies, des oasis, des dunes infinies... Les 92 participants ont partagé un moment magique en leur compagnie. Le couscous mauritanien et le thé à la menthe les ont transportés. Une soirée délicieuse et réussie tant pour les papilles que pour les oreilles. De belles émotions flottaient

Brousse et son Histoire (suite)

pendant cette soirée. La morale d'un conte du désert « LES DEUX AMIS » qui dit : « Apprends à écrire tes blessures dans le sable afin que le vent du pardon vienne les effacer et à graver tes joies dans la pierre afin qu'aucun vent ne puisse les effacer. » Cric crac le conte est dans le sac ! Un grand MERCI à nos guides mauritaniens, Mohamed Brahim, Ahmed Jiddou, et à Sid'Ahmed Taham pour leur interprétation et leur

cuisine, ainsi qu'à toutes les bonnes volontés et les bénévoles de l'association de « Brousse et son histoire » pour les préparatifs de cette soirée et l'aide spontanée offerte par les membres de l'association « La sauce de Brousse ».

Contact : broussetsonhistoire@orange.fr ●

Sapeurs-pompiers de Saint-Jean-des-Ollières

INFORMATION – Téléassistance Départementale

En cas de chute, de malaise, d'urgence médicale, et sans décrocher votre téléphone vous pouvez dialoguer grâce à un transmetteur directement avec un Sapeur-Pompier ou un médecin et vous obtiendrez immédiatement une réponse appropriée et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La téléassistance départementale est un dispositif très facile d'utilisation : un médaillon émetteur à porter autour du cou ou du poignet qui permet un maintien à domicile aussi longtemps que possible. Vous vous sentirez en sécurité et vos proches seront tranquilisés. L'abonnement à ce dispositif est calculé en fonction de vos revenus et se situe pour le bénéficiaire entre 6,34 € et 36,59 € (tarif par mois pour 2022).

N'hésitez pas à prendre contact avec votre mairie pour retirer un dossier d'abonnement.

REPAS – Nous tenons à remercier les municipalités ainsi que tous les villageois présents au repas organisé le 22 octobre 2022. Votre soutien sans faille, vos encouragements et vos sourires nous vont droit au cœur !

RECRUTEMENT – Afin de mieux vous servir, six nouvelles recrues ont rejoint l'équipe. Un immense merci pour leur engagement et leur dévouement.

CALENDRIERS – Comme le veut la tradition, la distribution des calendriers débutera à la fin du mois de novembre. C'est avec un grand plaisir que nous nous verrons bientôt !

En attendant, prenez bien soin de vous ! ●



Les Genêts d'Or

L'assemblée générale de notre club a eu lieu le 20 octobre 2022. Les membres du bureau ont été réélus pour 2023 : Présidente : Odette CHANAL, Trésorier : Gérard COMTE, Secrétaire : Arlette LELIEVRE

Cette année s'est déroulée plus sereinement que l'année précédente avec nos activités habituelles : jeux de société, belote, goûters, sorties au restaurant. Le 6 septembre, les membres de notre club se sont rendus à Chambon-sur-Dolore où se tenait l'assemblée générale de « générations mouvement, fédération du Puy de Dôme » présidée par M Daniel BEAUSSART, nouvellement élu.

Nous avons une pensée pour notre amie Yvette MOULIN qui nous a quittés en début d'année. Pour maintenir l'activité de notre club, nous espérons l'inscription de nouveaux adhérents retraités, à partir de 55 ans. Pour rappel, les réunions ont lieu chaque troisième jeudi du mois.

Les membres du club des Genêts d'or se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresser leurs vœux pour l'année 2023.

La Présidente, Odette CHANAL ●



SEMAINE BLEUE LE 4 OCTOBRE

Les enfants de l'école, accompagnés de leur institutrice et quelques membres de notre club ont parcouru les rues du bourg et découvert, avec la précieuse aide de Maurice CHANAL, les anciens commerces et les métiers d'autrefois. Après cette visite, un goûter a été partagé entre les séniors et les enfants et apprécié de tous. ●



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

- **Vœux du maire et partage de la galette :**
Dimanche 15 janvier, 15h00 à la salle des fêtes.
- **Association Jumelage Brousse Ville-Le-Marclet**
Concours de belote : samedi 8 avril.
Repas campagnard : dimanche 30 juillet.
- **La sauce de Brousse**
Bal Trad, danse et goûter convivial : dimanche 25 février.
Randonnée semi-nocturne : vendredi 4 août.
Four à pain et spectacle clownesque : dimanche 17 septembre.
- **Fête Patronale**
8 et 9 juillet

Suivez en direct la vie de la commune tout au long de l'année, trouvez les informations municipales et tous les renseignements pratiques sur le site : www.brousse63.fr



Flashez le code



BULLETIN MUNICIPAL DE BROUSSE # DÉCEMBRE 2022

Directeur de la publication : Sébastien DUGNAS, Maire

De nombreuses personnes se sont penchées sur ce bulletin et ont contribué à en faire ce qu'il est. Merci à tous. Christian BONNET, Marie-France CAVATZ, Jean-François COPIN, Marilyn ECHALIER, Alexis FONTENETTE, Roseline GRAZON, Chantal GUILLAUMON, Brigitte GUILLY, Sandrine RODRIGUEZ, Bernard VAISSE et tous les membres de nos précieuses associations.

Impression : HK Print, Issoire,

Limitons notre consommation de papier : Un petit geste pour la planète ! Si vous désirez recevoir uniquement la version numérique des prochains bulletins municipaux, faites connaître votre volonté auprès du secrétariat de mairie